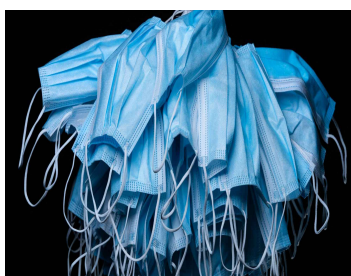


2022

PROTOCOLE : Mesures d'hygiène générales et renforcées



Gwenola BOSSE
Petite crèche La Girafe
19/12/2022

Définition

La petite crèche est un établissement d'accueil collectif et non permanent d'enfants en bonne santé. Les enfants sont accueillis pour une durée maximale journalière de 11h. Ce n'est pas un établissement de santé. Les enfants sont exposés au même risque d'infections que dans les autres collectivités.

Les micro-organismes les plus souvent en cause lors de ces infections peuvent être des :

- virus : virus respiratoire syncytial (VRS), virus herpétique, rotavirus (responsable de diarrhées épidémiques).
- champignons : *Candida albicans* responsable du muguet buccal.
- bactéries : Staphylocoques et Streptocoques notamment.

Ces agents infectieux sont en partie éliminés par l'action mécanique du lavage et sont généralement peu thermorésistants au-delà de 65°, seuil à partir duquel on constate un effet de létalité sur la flore microbienne.

Le risque infectieux en crèche est considérablement diminué si les règles d'hygiène sont respectées.

Hygiène des mains

Le personnel

« Après chaque geste sale – Avant chaque geste propre »

Les mains doivent être lavées à l'arrivée et au départ du lieu de travail, avant un contact alimentaire, avant chaque repas, avant et après un change, à chaque contact avec un produit biologique (urine, selles, sang, ...), après être allé aux toilettes, s'être mouché, coiffé, avant et après la prise en charge de l'enfant : change, administration de médicaments, ...

Le port des gants est recommandé uniquement s'il existe un risque de contact avec du sang, les muqueuses ou la peau lésée de l'enfant ou lors de manipulation de matériel, des couches (l'enfant présente une diarrhée ou du sang dans les selles) et de linge souillé. Lorsque le professionnel a une lésion cutanée aux mains (dermite, blessure, infection), le port des gants est obligatoire. Le lavage des mains doit se faire avant de mettre les gants.

Les gants doivent être changés entre deux enfants et/ou deux activités. Ils doivent être jetés dans une poubelle fermée en faisant attention de ne pas contaminer l'environnement avec les gants souillés. Un lavage des mains est ensuite nécessaire.

Les enfants

Les mains sont lavées dès l'arrivée de l'enfant à la crèche, avant et après chaque repas, après chaque passage aux toilettes et après chaque activité.

Les parents

Les mains doivent être lavées avant l'entrée à la crèche. Un distributeur automatique de solution hydroalcoolique se trouve devant la porte. Lorsque les parents se rendent dans la pièce de vie, ils doivent obligatoirement mettre des surchaussures ou se déchausser. Si les parents sont malades ou contagieux, ils doivent porter un masque dans le SAS et ne sont pas autorisés à entrer dans la pièce

de vie.

Technique de lavage des mains

Lavage simple avec du savon

1. Mouiller les mains à l'eau courante.
2. Prendre une dose de savon liquide doux.
3. Savonner pendant 15 secondes toute la surface des paumes et du dos de la main, sans oublier les espaces interdigitaux, les extrémités des doigts et du pouce ainsi que le poignet jusqu'à l'avant bras.
4. Rincer abondamment les mains dirigées vers le haut, en laissant couler l'eau le long de l'avant-bras.
5. Sécher minutieusement par tamponnement avec l'essuis-mains papier à usage unique.
6. Fermer le robinet avec le dernier papier utilisé pour les mains (en l'absence de robinet à commande automatique. Ne pas retoucher le robinet après avoir séché les mains.

Désinfection par utilisation d'une solution hydroalcoolique (SHA)

1. Appliquer la solution SHA sur des mains sèches et visiblement propres.
2. Utiliser un volume de SHA pour permettre une friction d'une durée suffisante et pour couvrir toute la surface des deux mains et des poignets.
3. Frictionner les mains en répétant les étapes jusqu'à séchage complet.

Hygiène du personnel

Chaussures

En cuisine, les chaussures de sécurité (renforcées et antidérapantes) sont obligatoires ainsi que le port d'un tablier, d'une charlotte et de gants lors de la préparation des repas. Pour les autres temps de la journée, des chaussures réservées uniquement à la crèche sont autorisées.

Tenues

Pour encadrer les enfants, la tenue doit être pratique pour s'agenouiller, se baisser, ...L'essentiel est d'être à l'aise dans ses mouvements. Elle doit être changée tous les jours.

Hygiène des locaux

Règles d'hygiène

Les règles d'hygiène sont définies pour préserver la santé des enfants et des professionnels. Il est nécessaire de prévenir la transmission des germes par l'entretien des locaux et du mobilier en utilisant des produits adaptés aux risques. Ainsi, toutes les surfaces sont revêtues de matériaux lavables. Les sanitaires sont entretenus et nettoyés deux fois par jour et plus si nécessaire.

Les produits de nettoyage sont adaptés à chaque type de surface à traiter et à la sécurité du

personnel, avec un bon pouvoir nettoyant répondant aux normes exigées pour les produits détergents-désinfectants (bactéricide, fongicide, virucide).

Il est demandé de :

- Porter des gants.
- Ne jamais mélanger les produits entre eux.
- Respecter les dilutions et les temps de contact.
- Respecter les notices d'utilisation et la fiche de données sécurité du produit.
- Tenir les produits hors de portée des enfants.

Procédure de nettoyage et de désinfection

Il faut nettoyer correctement et régulièrement les locaux, les surfaces de travail, les poubelles, le frigo, le four, les tapis, les structures, les jeux et jouets, ...

L'évacuation des poubelles de couche se fait trois fois par jour.

L'évacuation des poubelles de déchets se fait deux fois par jour. L'ensemble des poubelles est désinfecté une fois par semaine.

Zone 1	SAS Chambres X	1 fois par jour	Sols et surfaces
Zone 2	Salle d'activité	Après chaque utilisation	Sols et surfaces
Zone 3 Risque élevé	Tapis de change	Après chaque utilisation	
	Poignées de porte Sonnette Interrupteurs	Une fois par jour	
	Salle d'activité Salle de change Poubelle de change Sanitaires	Une fois par jour	Sols et surfaces
	Cuisine (HACCP) Espace repas	Deux fois par jour	Sols et surfaces

Pour le mobilier, surfaces hors sols :

Zone 1, zone 2, zone 3 : Essuyage humide, produit détergent désinfectant.

Matériel : lavettes réutilisables avec lavage en machine.

Pour les sanitaires, lavabos et la baignoire :

Nettoyage suivi d'un essuyage humide avec désinfectant.

Détartrage des sanitaires une fois par semaine.

Matériel : lavettes réutilisables avec lavage en machine.

Principes de nettoyage : du « plus propre » vers le « plus sale », du « haut vers le bas »

Pour les sols :

Balayage et/ou nettoyage par aspiration, lavage à plat avec bandeau de sol changé à chaque pièce.
Matériel : balai trapèze, gaze à usage unique avec changement entre chaque pièce, gaze enlevée au seuil de la pièce.

Mesures spécifiques à la salle de change :

Le change est l'activité la plus susceptible de contaminer l'environnement. La surface où les enfants sont changés doit être imperméable, facile à nettoyer et à désinfecter et près d'un point d'eau. Ce point d'eau doit être désinfecté deux fois par jour. Une poubelle avec pédale, munie d'un sac poubelle se trouve juste à côté des plans à langer.

Après chaque change, à l'aide d'un détergent-désinfectant, le personnel doit nettoyer les souillures et désinfecter le plan à langer ainsi que le matériel touché par l'adulte ou l'enfant. Les vêtements souillés par les enfants seront manipulés avec des gants, ils seront rincés si nécessaire et seront remis aux parents dans un sac en tissu, lavable en machine.

Contrôles microbiologiques de surface

Un laboratoire public effectue des prélèvements microbiologiques de surface et d'eau afin d'assurer des conditions d'accueil optimales pour chaque enfant. Pour ne pas fausser les résultats, ces contrôles sont aléatoires et inopinés.

Procédure de nettoyage et de désinfection des jouets des enfants

Il est indispensable d'instaurer des consignes claires de nettoyage et désinfection pour chaque type de matériel. Les jouets difficiles à entretenir doivent être éliminés.

Pour les autres jeux :

- peluches synthétiques : entretien au minimum hebdomadaire avec un lavage en machine à laver dans un cycle à 40°C.
- jouets immergeables : entretien quotidien avec une solution de détergent désinfectant compatible avec l'usage alimentaire puis rinçage (pour diminuer le risque toxicologique) et séchage.
- petits jouets à surface rigide : lavage au lave-vaisselle. La désinfection n'est alors pas requise.
- jouets non immergeables : entretien quotidien avec un essuyage avec une lavette (à usage unique ou réutilisable changée quotidiennement avec lavage en machine) imprégnée d'une solution de détergent désinfectant compatible avec l'usage alimentaire.

!/ AUGMENTER LA FRÉQUENCE D'ENTRETIEN DES JOUETS EN CAS D'EPIDEMIE

Gestion des déchets et du linge sale

L'évacuation des déchets ménagers et de la cuisine se fait régulièrement. Les couches et déchets organiques sont manipulés avec des gants à usage unique, recommandation forte si les mains du professionnel sont abîmées ou si l'enfant présente une diarrhée ou du sang dans les selles. Les couches sales et déchets sont stockés dans une poubelle fermée et changée régulièrement. L'évacuation des déchets organiques selles, urines... est immédiatement suivie du nettoyage et de la désinfection du matériel.

Le linge sale est toujours manipulé avec des gants à usage unique.

Une machine « cuisine » rassemble : le tablier, les torchons, les gants de toilettes (lavage de la

bouche et des mains après le repas), les bavoirs.

Celle-ci est lavée à 40° avec une lessive désinfectante, en cycle normal.

Une machine « linge des changes » qui rassemble les gants de toilettes et serviettes utilisées pour les changes.

Celle-ci est lavée à 40° avec une lessive désinfectante, en cycle normal.

Une machine lavettes, bandeaux de nettoyage, chiffons.

Celle-ci est lavée à 40° avec une lessive désinfectante, en cycle normal.

Une machine « linge de lits » qui rassemble, alèses, draps housses, turbulettes et plaid.

Celle-ci est lavée à 40° avec une lessive désinfectante, en cycle normal.

Trois corbeilles de linges sales sont utilisées. Aucun adoucissant n'est utilisé afin de limiter les allergies de contact.

Un lavage des mains rigoureux doit être effectué après avoir manipulé les couches, déchets et linge sale.

Maladies contagieuses

Si un enfant fréquentant la structure (ou un membre de sa famille) déclare une maladie contagieuse, les parents doivent la déclarer immédiatement à l'équipe afin que toutes les dispositions nécessaires soient prises.

En cas d'épidémie, un dispositif de désinfection renforcée est mis en place, qui suit les préconisations des autorités de santé. Le plan de nettoyage des locaux est renforcé. (Désinfection accrue)

Les autres familles sont prévenues de la survenue de cette maladie contagieuse soit par voie orale lors des transmissions ou par mail.

En cas d'épidémie, des dispositions plus importantes sont prises, qui suivent les préconisations des autorités de santé.